



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/094

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS À LA
COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIA)**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE

La séance est ouverte.

Le 19 septembre de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	E	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	E	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P : Présent / D : Distanciel / E : Excusé / A : Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/094

**OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS À LA
COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIA)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
41	0	0

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Communauté de communes de Montesquieu, en particulier son article 6 portant sur le fonctionnement du Conseil de Communauté et du Bureau,

Vu la délibération N°2012/115 du 25 septembre 2012 portant création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA),

Vu la délibération n°2023/183 du 14 décembre 2023 portant modification des représentants de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA),

Vu la délibération n°2024-56 du 8 juillet 2024 de la commune de Cabanac et Villagrains relative à la désignation d'un(e) représentant(e) à la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA),

Considérant lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions mentionnées à l'article L2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine,

Considérant le courrier du Préfet en date du 5 juin 2024 acceptant la démission de Madame Anne-Marie CAUSSÉ de son mandat de conseillère municipale de la commune de Cabanac et Villagrains,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été rendue obligatoire par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transport ou d'aménagement du territoire.

Il précise que cette commission, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, détient, dans le cadre des compétences propres à la Communauté de Communes, les attributions suivantes :

- l'établissement d'un plan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de propositions de nature à améliorer l'accessibilité existant,
- l'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.

Cette commission est composée :

- d'un représentant par commune membre de la Communauté de Communes,
- des représentants des associations départementales de personnes handicapées, des associations de commerçants et d'entrepreneurs,
- des représentants des offices HLM en qualité de personnes ressources.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/094

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIA)

Il est proposé d'actualiser la liste des représentants à la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) selon le tableau ci-dessous :

Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)	
Communes	Membres
Ayguemorte les Graves	Monsieur SAINTONY
Beautiran	Monsieur TARTAS
Cabanac et Villagrains	Madame KATSAMANTOU
Cadaujac	Monsieur GACHET
Castres Gironde	Madame PEREZ
Isle Saint Georges	Madame JEANTIEU
La Brède	Madame MATHIEU
Léognan	Monsieur BARBAN
Martillac	Monsieur SIDAQUI
Saint Médard d'Eyrans	Madame GÉRARD
Saint Morillon	Madame SIMON CHEYRADE
Saint Selve	Monsieur BORDELAIS
Saucats	Madame CHERGUI

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) dans les conditions définies ci-dessus,
- Confie le soin à Monsieur le Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024



Jean-André LEMIRE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240919-2024_094-DE

